



Pour
nous,

la couverture efficace
en cas de perte
d'autonomie.

Autonomis

RENTE MENSUELLE - CAPITAL ÉQUIPEMENT FORFAITAIRE
& SERVICES D'ASSISTANCE

DES FEMMES
ET DES HOMMES
D'ABORD



Autonomis, une aide efficace pour rester indépendant

*« Le coût de la dépendance est important,
il peut aller au-delà de 2 600 € par mois. »*

Nous vivons de plus en plus longtemps. Passée cette évidence, il y a les chiffres... et les solutions.

En France aujourd'hui, déjà 1 078 000 personnes* doivent faire face à un problème de perte d'autonomie et **4 personnes sur 10*** ont une personne dépendante parmi leurs proches.

Le coût de la dépendance est important, pouvant atteindre **2 600 € par mois** pour une maison de retraite et même plus avec une aide à domicile. Or les retraites ne représentent en moyenne que **60 % du revenu en activité.**

Il suffit d'un simple accident domestique, d'une fracture, d'une maladie qui survient et vous pouvez vous retrouver dépendant. Tout coûte si cher : de l'équipement spécifique aux frais médicaux, en passant par les aides au quotidien. Comment faire face et continuer à vivre sereinement chez soi ?

Grâce à Autonomis et à son capital équipement, vous faites face aux frais immédiats ; de plus, une rente mensuelle vous permet, par exemple, de financer des services à domicile en préservant au mieux vos revenus.

Avec Autonomis, plus vous adhérez tôt, plus votre cotisation est faible.

** Chiffres 2010 de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques).*

“Dépendance
partielle
et dépendance
totale”

Vous pensez être déjà assuré en cas de dépendance, mais l'êtes-vous vraiment ?

Les aides publiques existent (APA*), mais elles sont largement inférieures au montant d'une aide à domicile à temps partiel, en moyenne **1 370 €/mois**. D'autres produits financiers, comme l'assurance vie, peuvent vous assurer une rente mensuelle. Mais ils ne sont en aucun cas liés à votre souhait de rester indépendant et seront sans doute insuffisants.

Autonomis est une solution spécifique, qui vous permet d'avoir les moyens de réagir exactement au moment où vous en avez besoin. Vous complétez au mieux vos revenus **et surtout vous ne devenez pas une charge pour vos proches...**

Autonomis dépendance totale

Cette formule permet de prendre en charge la dépendance totale si vous avez besoin d'une aide constante, tout au long de la journée.

Autonomis dépendance partielle et totale

Cette formule prend en charge à la fois la dépendance totale mais aussi la dépendance partielle, si vous avez besoin d'une aide ponctuelle, au moment du lever, du coucher ou des repas.

**Allocation personnalisée d'autonomie.*

À quoi avez-vous droit ?

Dès l'adhésion

Vous bénéficiez dès le premier jour de l'adhésion de 100 % de vos garanties en cas de perte d'autonomie résultant d'un accident postérieur à la date d'effet de l'adhésion. Pour une maladie neurologique ou psychique, le délai de carence est de trois ans. Dans les autres cas, le délai de carence est d'un an*.

À l'entrée en dépendance

Le contrat Autonomis comprend un dispositif complet d'assistance permettant de faire face à une perte d'autonomie.

Accessibles via un site dédié (www.cm.aidautonomie.fr) et une plate-forme téléphonique (01 47 11 73 06), les services d'assistance se déclinent en 4 points*.

** Selon dispositions des Conditions Générales valent note d'information.*

1 - Des informations générales

Les coordonnées d'intervenants pour votre équipement, pour votre santé, etc., des conseils pour les formalités administratives et la vie pratique.

2 - La prestation d'évaluation à domicile - exclusivité Crédit Maritime

Deux prestations d'évaluation à domicile offertes, l'une pour vous dès votre entrée en dépendance, l'autre pour un proche fragilisé que vous aidez : il s'agit d'une analyse globale de la situation de la personne dépendante, menée par un professionnel du réseau UNA*. Ce dernier se déplace à votre domicile ou celui de votre proche, pour :

- ⇒ identifier l'ensemble des besoins de la personne dans son environnement habituel ;
- ⇒ proposer des informations et conseils personnalisés sur les aides financières, l'accompagnement et les services dont vous ou votre proche pouvez bénéficier et permettre ainsi de vivre chez soi dans de bonnes conditions. Vous pouvez demander cette prestation à tout moment, à partir de l'acceptation de votre contrat Autonomis.

3 - La commande de services

- ⇒ Des services d'aides au maintien à domicile : aides à domicile, livraisons de courses, transport accompagné.
- ⇒ Une aide d'urgence : la mise en place de services à domicile sous 48 heures, un soutien psychologique aux aidants en situation de détresse.

4 - Des services complémentaires

Une téléassistance, un accompagnement social et administratif, une avance de fonds en cas de décès.

* Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles.

Cotisations et versements

>> Avec Autonomis, vous pouvez prévoir dès aujourd'hui vos besoins de demain.

Avec Autonomis, tout est clair : vous déterminez, avec l'aide de votre conseiller, le montant de votre cotisation en fonction de l'aide financière que vous souhaitez recevoir le moment venu.

- 1- En fonction de votre âge (entre 40 et 75 ans)...
- 2- Vous choisissez la rente mensuelle que vous souhaitez recevoir (de 500 € à 3 000 €)...
- 3- La cotisation mensuelle sera calculée en fonction de la formule retenue : dépendance totale ou dépendance totale et partielle

ÂGE	RENTE	COTISATION MENSUELLE DÉPENDANCE TOTALE	COTISATION MENSUELLE DÉPENDANCE TOTALE ET PARTIELLE
50 ans	1 000 €	27.55 €	49.30 €
	1 500 €	39.30 €	71.05 €
	2 000 €	51.05 €	92.80 €
55 ans	1 000 €	32.55 €	58.65 €
	1 500 €	46.55 €	84.65 €
	2 000 €	60.55 €	110.65 €
60 ans	1 000 €	39.70 €	70.75 €
	1 500 €	56.95 €	102.25 €
	2 000 €	74.20 €	133.75 €
65 ans	1 000 €	49.65 €	92.35 €
	1 500 €	71.40 €	133.60 €
	2 000 €	93.15 €	174.85 €

(Grille tarifaire réalisée au 01/11/2010 présentée à titre d'exemple)

En pratique ...

Avec Autonomis, ils ont préservé leur indépendance*


Que ce soit pour faire face à un escalier devenu inaccessible, pour pouvoir recevoir des soins à domicile et ne pas quitter son foyer, ou encore pour rester avec son conjoint et ne pas dépendre de sa famille, Autonomis est une solution spécifique, face à la perte d'autonomie...

« **Jacqueline** est atteinte de la maladie de Parkinson depuis quelques années. Mère et grand-mère depuis longtemps, elle n'a pas de plus grand plaisir que d'aider ses enfants et de gâter ses petits-enfants. C'est pourquoi, en femme prévoyante et avant l'apparition de sa maladie, elle s'est décidée à souscrire une assurance dépendance. Grâce à son contrat Autonomis, Jacqueline n'a plus d'inquiétude à avoir sur le plan financier. Lorsque les effets de la maladie deviendront vraiment handicapants, elle pourra bénéficier d'une rente confortable pour faire face à sa maladie. »

⇒ *Jacqueline, 60 ans, a choisi une rente mensuelle de 1 000 €, en dépendance totale, pour une cotisation de 39,70 € par mois.*


« **Patrick** est confronté à la dépendance depuis quelques années. Sa mère, âgée de 79 ans, est aujourd'hui une personne fragilisée qui nécessite aide et présence. Son plus grand désir est de rester chez elle. Patrick tient à respecter son choix. La prestation d'évaluation à domicile va l'y aider. Dans le cadre du contrat Autonomis auquel il a adhéré, Patrick va pouvoir faire profiter sa mère d'une prestation d'évaluation à domicile gratuite. Il pourra en profiter lui-même, dans le cas où il deviendrait dépendant. »

⇒ *Patrick, 53 ans, a choisi une rente mensuelle de 800 €, en dépendance totale et partielle, pour une cotisation de 45 € par mois.*

 **Philippe** est devenu paraplégique à la suite d'une chute en montagne. En une seconde, la vie de ce passionné d'alpinisme a basculé. Heureusement, sa femme Catherine a toujours su se montrer forte. Elle a tout fait pour que son mari vive son handicap le mieux possible. Notamment en réaménageant leur maison. Le contrat Autonomis de Philippe lui permet aujourd'hui de bénéficier d'une rente mensuelle à vie. Les aménagements nécessaires pour adapter sa maison à son handicap ont été déterminés et en partie financés grâce à deux services inclus dans son contrat Autonomis : la prestation d'évaluation à domicile et le capital équipement. »

⇒ *Philippe, 50 ans, a choisi une rente mensuelle de 1 500 €, en dépendance totale et partielle, pour une cotisation de 71,05 € par mois.*

**Une réduction de 10 %
si votre conjoint adhère à Autonomis**
**Adhérez en même temps et vos deux contrats
bénéficient de 10 % de réduction par an !**
**Si vous adhérez ultérieurement pour votre
conjoint, seul son contrat bénéficiera de la
réduction annuelle de 10 %** ...**

 **Danielle** et son mari ont beau jouir d'une bonne santé, ils préfèrent se montrer prévoyants. La dépendance, Danielle l'a bien connue avec sa mère, puis avec le père de Bernard. Notamment les conséquences financières. Ils ne veulent pas à leur tour représenter un jour une lourde charge pour leurs enfants. Ne pas représenter une charge pour ses proches en cas de dépendance est une motivation qui revient souvent chez les aidants, ou les ex-aidants. C'est pourquoi Danielle et Bernard ont tout prévu. S'ils devaient un jour se retrouver fragilisés, leurs enfants n'auraient pas à se soucier des conséquences financières. »

⇒ *Danielle, 61 ans, a choisi une rente mensuelle de 2 000 €, en dépendance totale et partielle, pour une cotisation de 142,15 € par mois.*

* *Témoignages inspirés de situations réelles.*

** *Voir conditions en agence.*

La solution spécialisée pour préserver son autonomie

Deux formules possibles :

- dépendance totale
- dépendance totale et partielle

Une solution complète :

- une rente mensuelle
- un capital équipement forfaitaire
- des services d'assistance

Pour adhérer à Autonomis dès aujourd'hui,
contactez votre conseiller Crédit Maritime !

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE PRÉVOYANCE
Société anonyme au capital social de 7 396 250 euros
352 259 717 RCS Paris - Entreprise régie par le Code des assurances
30 avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris

AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL (ACP)
61 rue Taitbout
75436 Paris Cedex 09

FIDELIA ASSISTANCE
Société anonyme au capital de 21 593 600 euros entièrement libéré
RCS Paris B 377 768 601
Entreprise régie par le Code des assurances
Siège social : 27 quai Carnot - 92212 Saint Cloud Cedex

SOCIÉTÉ CENTRALE DE CRÉDIT MARITIME MUTUEL,
Union de Sociétés Coopératives à Conseil d'Adminis-
tration et à capital variable de 5.004.465,48 euros au
31 décembre 2010, régie par les articles L.512-2 et
suivants du code monétaire et financier et l'ensemble
des textes relatifs au Groupe Crédit Maritime et aux
établissements de crédit,
Siren 306 955 014, RCS PARIS

Crédit photo : Fotolia.com

**DES FEMMES
ET DES HOMMES
D'ABORD**

